

# Communauté de Haute Provence

## Compte-rendu du Conseil de Communauté du Jeudi 21 mars 2013 à St Martin-les-Eaux

Mme Michèle CROUHY souhaite la bienvenue aux délégués de la Communauté de Haute Provence.  
Le Président ouvre la séance après un bref rappel des projets engagés sur la Commune.  
Madame Michèle CROUHY est désignée secrétaire de séance.  
Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité  
Le Président donne lecture de l'Ordre du Jour.

\* \* \* \*

### **I – ECONOMIE**

#### **1. Unité de fabrication de pain biologique et de pâtisserie**

L'assemblée émet un avis favorable pour lancer la consultation de maîtrise d'œuvre.

#### **2. Atelier relais**

L'assemblée émet un avis favorable pour lancer la consultation des maîtres d'œuvre.

#### **3. Bâtiment « jardin aux senteurs »**

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature du contrat de location avec un chocolatier et accepte de différer la moitié du loyer jusqu'en octobre.

#### **4. Ciel d'Azur**

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer l'avenant avec le maître d'oeuvre.

#### **5. Instituts des huiles essentielles**

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer l'avenant à intervenir avec l'entreprise titulaire du Lot 2 Maçonnerie-Gros Œuvre.  
Elle autorise également le Président à signer le marché à intervenir avec l'entreprise PROFERRO pour le lot Serrurerie.

### **II – PITAUGIER**

#### **1. Déchetterie intercommunale**

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer les avenants à intervenir.

#### **2. Convention avec EDF**

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer cette convention.

#### **3. France Télécom**

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer la mise à disposition des gaines.

#### **4. Avenant avec Mr Petitjean**

Le Président informe l'assemblée que certains travaux ont été différés sur la ZAE de Pitaugier. Afin de pouvoir régler le maître d'œuvre, il y a lieu de signer un avenant portant les délais au 31/12/2013.  
L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer cet avenant.

### **III – LOCAUX TECHNIQUES A REILLANNE**

Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage a été signée sur la base d'un montant de travaux fixé à 250 000 €. Il s'agissait d'un montant indicatif qui a évolué pour atteindre 650 000 €. Il y a lieu de signer un avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.  
L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer cet avenant.

### **IV – CONVENTION AVEC LES FRANCAS**

Le Président informe l'assemblée qu'une convention a été rédigée avec l'association des Francas.  
L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer cette convention.

### **V – CRÈCHE DE REILLANNE**

L'association sollicite une avance de subvention.  
L'assemblée décide à la majorité moins une abstention de leur attribuer une avance de 9 000 €.

## **VI – PROGRAMME EUROPEEN LIFE+ - AVENANT N°2**

Le Président informe l'assemblée que l'action de mise en conformité de dispositifs d'assainissement non collectif par phytoépuration risque de ne pas atteindre les objectifs et afin de ne pas perdre les subventions octroyées, il y a lieu de redéployer les crédits. Pour ce faire, un avenant à la convention doit intervenir. L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer l'avenant avec la Commission Européenne.

## **VII – CRÈCHE DE VIREBOIS**

- 1) Le Président donne lecture des divers avenants qui se sont révélés nécessaires en raison d'imprévus. Mr Bienvenu apporte des explications techniques sur ces différents avenants.

<b>Lots</b>	<b>Avenants</b>	<b>Entreprises</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
Lot 1 - VRD	Avenant n°1	Ets ABRACHY	9 698,40 €	11 599,29 €
	Avenant n°2	Ets ABRACHY	14 647,90 €	17 518,89 €
Lot 3 – Ossature bois	Avenant n°2	Ets ARBATS	2 091,49 €	2 501,42 €
Lot 12 – Plomberie Sanitaire	Avenant n°1	Ets AILHAUD	688,67 €	823,65 €
Lot 13 - Electricité	Avenant n°1	Sarl CAPARROS	1 715,00 €	2 051,14 €

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer les avenants à intervenir avec ces entreprises.

- 2) Le Président communique aux élus un bilan des effectifs de la crèche de Virebois. Il précise que de nombreuses demandes sont en attente.

Il y a lieu dans l'immédiat et en fonction des effectifs de créer un poste supplémentaire.

L'assemblée autorise à l'unanimité la création de ce poste.

Le Président informe l'assemblée qu'une journée porte ouverte sera organisée à la crèche de Virebois le samedi 13 avril 2013.

## **VIII – RLIC – Contrat de maintenance**

Il s'agit d'autoriser la signature d'un contrat de maintenance avec le prestataire du RLIC.

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer le contrat de maintenance à intervenir.

## **IX – TRANSPORT SCOLAIRE**

Il est proposé de fixer la participation des familles à 12 € par mois.

L'assemblée autorise à l'unanimité cette modification du tarif du transport scolaire.

## **X – FONDS DE CONCOURS**

La Commune de Montjustin souhaite acquérir un terrain qui jouxte la mairie et le bistrot de pays pour y réaliser des logements et un espace public.

Elle sollicite l'attribution d'un fonds de concours auprès de la Communauté.

L'assemblée décide à l'unanimité d'attribuer un fonds de concours à la commune de Montjustin pour un montant de 26 000 €.

## **XI – REPRESENTATION DES COMMUNES AU SEIN DE LA COMMUNAUTE**

L'assemblée décide à l'unanimité de maintenir la représentation des communes au sein de la Communauté telle qu'elle est actuellement ainsi que le nombre de ses vice-présidents.

Séance close à 19h30.

Mane, le 25 mars 2013

Le Président de la Communauté  
De Haute Provence,



Jacques DEPTIÈDES